



Peut on se marier en étant déjà pacser

Par **caro20e**, le **19/09/2008 à 10:48**

Bonjour, nous nous sommes pacser en 2006 et maintenant nous souhaitons nous marier,

- 1) Est il possible de le faire sachant qu'on est lié pas un pacs,
- 2) Si oui, le pacs s'annulera t il tout seul, ou est ce qu'il faut faire des demarches pour l'annuler nous mêmes.
- 3) Si non que faut il faire ? Annuler le pacs ?

Merci pour vos réponses, merci pour votre aide.

Par **ellaEdanla**, le **19/09/2008 à 14:01**

Bonjour Caro20e,

vous trouverez je pense la réponse à votre question ici :

[article 515-7 C Civil](#)

Cordialement.